



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission sécurité ③

Procès-verbal de la séance du 15.05.08, à 19H00, au bureau communal de Grimontz

Présents : Jean-Pierre Salamin, Grimontz
Françoise Viaccoz, Ayer
Jean-Paul Ecklin, Chandolin
Christian Loye, St-Jean
Benoît Salamin, St-Luc

Excusés : Joël Bonnard, Vissoie
Martine Antonier Tschus, Secrétaire

1. PV de la séance du 27 mars 2008

Le PV est approuvé sans aucune remarque.

2. Cahier des charges du cdmt de la protection civile : discussion et approbation

Jean-Pierre Salamin informe les membres de la Commission des petites modifications faites dans le texte concernant le cdmt de la PCi.

Le document traitant de la responsabilité des abris de la PCi n'a attiré aucune remarque.

3. Cahier des charges de l'EM de conduite en cas de situations particulière et extraordinaire

Le document relativement volumineux (14 cahiers des charges) est celui présenté en avril 2007. Il y a été ajouté une introduction pour le situer, à savoir celui des activités exercées par tout ce qui touche à la sécurité en cas de situation particulière et de catastrophe. Il devra éventuellement être complété au moment où la nouvelle Loi intégrant la loi sur les catastrophes et les secours sera mise en consultation et soumise au Parlement (en cours).

4. Cahier des charges de la cellule sécurité et avalanches

Le cahier des charges de la cellule de sécurité et avalanches est présenté sous forme de tableau, inspiré par celui en application dans la Commune de Bagnes. Les deux tableaux, « instabilité du terrain et avalanches », ont été remplis par le coordinateur du service régional de sécurité en collaboration avec ses collègues. Ces tableaux pourraient être

complétés à l'avenir, notamment en matière d'instabilité du terrain. Ils sont pour l'instant suffisants pour être appliqués dans la réalité.

5. Police

5.1. Informations diverses

Jean-Pierre Salamin a eu un entretien avec un agent de police municipale quant à un transfert dans notre vallée. Il doit recevoir un curriculum vitae ainsi que des prétentions de salaires.

5.2. Règlement de police : consultation des services de l'Etat

Le projet n'est pas revenu des Services de l'Etat. Il faudra le traiter à une date ultérieure.

5.3. Contrat du Policier

A transmettre à la Commission qui dispose des éléments nécessaires et à qui incombe la responsabilité.

6. Divers

6.1. Prochaine séance et fin des travaux de la Commission

Les membres présents décident de :

- mettre fin aux travaux de la Commission
- rassembler lors de cette séance dans un classeur tous les documents à remettre aux autorités de la Commune d'Anniviers
- recevoir, dès que possible, la réaction des services de l'Etat au projet de règlement de police et examiner les modifications faites pour pouvoir approuver ce document lors de la dernière séance.

6.2. Autres informations

Il semble évident, suite aux demandes faites à l'Etat, que la **nomination des cadres** de la future Commune soit de la compétence du nouveau Conseil communal. Il ne devrait donc pas y avoir de nominations nouvelles de policier, cdt du CSIB, cdmt de la PCi, Chef EM,... pour ne parler que de celles concernant la Commission de sécurité.

La Conférence des présidents demande d'intégrer les **soldes du service du feu** dans le règlement pour le remboursement des frais. Elle souhaite établir une comparaison avec d'autres communes et de faire une différence plus marquée entre la solde du cdt et des sapeurs. De plus pour rendre encore plus attrayant le poste de cdt de la CSP d'Anniviers, il faudrait pouvoir mettre ce poste à plein temps si nécessaire (tâches de police complémentaires, par exemple)

Pour le PV : Jean-Pierre Salamin